



LETTRE MENSUELLE DE MARS 2015.

1.Introduction

En ce début d'année 2015, nous observons de nombreuses violations des droits humains, tout particulièrement le droit à la vie et à l'intégrité physique des personnes.

Les chiffres livrés dans les tableaux suivants sont commentés dans les rapports mensuels correspondants, mais nous avons pensé qu'il était nécessaire au lecteur d'avoir une vue d'ensemble des données du premier trimestre de l'année, ce qui permet de mieux mesurer l'ampleur des violations des droits essentiels de l'homme, à travers les 17 provinces du pays.

Le premier tableau donne la répartition par provinces des cas d'atteinte au droit à la vie et à l'intégrité physique, tandis que le second présente les effectifs du premier tableau par catégories d'auteurs, de moyens utilisés et de motifs pour les mois de janvier, février et mars 2015.

Tableau 1. Répartition par province des cas d'atteinte au droit à la vie et à l'intégrité physique, de janvier à mars 2015.

Province	Nombre de personnes tuées				Nombre de personnes blessées			
	JANVIER	FÉVRIER	MARS	TOTAUX	JANVIER	FEVRIER	MARS	TOTAUX
Bubanza	0	1	9	10	0	2	2	4
Bujumbura Mairie	2	0	3	5	2	1	2	5
Bujumbura Rurale	0	0	1	1	0	0	1	1
Bururi	5	1	1	7	1	4	6	11
Cibitoke	104	5	1	109	10	2	1	13
Cankuzo	1	2	3	6	0	7	4	11
Gitega	1	5	2	8	2	4	1	7
Karusi	1	0	0	1	0	0	0	0
Kayanza	1	1	1	3	0	0	0	0
Kirundo	4	2	0	6	0	0	1	7

Makamba	1	0	1	2	3	1	2	6
Muramvya	1	3	4	8	5	8	16	29
Muyinga	3	7	2	12	1	2	0	3
Mwaro	1	1	0	2	19	15	8	42
Ngozi	2	1	5	8	2	2	3	7
Rutana	0	1	1	2	0	2	1	3
Ruyigi	8	4	5	15	2	1	2	5
Total	135	34	39	208	47	51	50	148

Tableau 2. Personnes tuées et personnes blessés par catégories d'auteurs, de motifs et de moyens Utilisés, de janvier à mars 2015.

Types d'atteinte Mois	Tués				Blessés			
	JANV. 2015	FEVR. 2015	MARS 2015	TOTAUX	JANV. 2015	FEVR. 2015	MARS 2015	TOTAUX
Catégories d'auteurs								
Agents de police	3	1	3	7	0	0	0	0
Militaires	100	0	5	105	1	2	0	3
Civils	17	25	22	64	37	45	47	129
Groupes armés	4	4	4	12	5	1	1	7
Autres	11	4	5	20	4	3	2	9
Totaux	135	34	39	208	47	51	50	148
Types de moyens utilisés								
Armes blanches	13	19	21	53	16	22	17	55
Fusils	109	3	8	120	5	2	5	12
Grenades	6	2	4	12	1	2	0	3
Empoisonnement	1	1	0	2	0	0	0	0
Moyens non identifiés	6	9	6	21	25	25	28	78
Totaux	135	34	39	208	47	51	50	148
Catégories de motifs								

Banditisme	11	9	10	30	8	6	6	20
Litiges fonciers	10	7	3	20	2	10	9	21
Règlement de comptes	3	6	12	21	12	9	13	34
Autres motifs	111	12	14	137	25	26	22	73
Totaux	135	34	39	208	47	51	50	148

2. Quelle interprétation pour certains chiffres ?

Tableau 1 : Cibitoke, Janvier 2015, 104 personnes tuées :

Comme nous l'avons évoqué dans notre rapport mensuel de Janvier 2015, la Province Cibitoke a été secouée par une attaque d'hommes armés venus de la R.D.Congo. Ils étaient estimés à 150 personnes. Des affrontements farouches ont alors opposé les forces de l'ordre et de sécurité burundaises aux assaillants durant 5 jours sans répit

Selon le porte-parole de l'armée nationale, le Colonel Gaspard BARATUZA, le bilan de ces affrontements a été de 95 assaillants tués, 2 militaires des Forces de Défense Nationale et 2 civils morts (conférence de presse du 5 Janvier 2015).

Nos sources rapportent que dans ces affrontements, plusieurs assaillants se sont rendus aux forces de l'ordre et de sécurité mais ces derniers ont préféré les exécuter.

Tableau 2 : L'on comprendra pourquoi 105 personnes sur 208 ont été tuées par des militaires, 120 en utilisant des fusils : c'est lors des affrontements assaillants-militaires.

3. Conclusion.

Au rythme actuel et si nous partons des statistiques de l'année 2014, nous pouvons nous interroger, non sans inquiétude sur l'évolution de la situation des droits humains au cours des mois prochains en termes de respect de la vie humaine et de l'intégrité physique des personnes, surtout en cette période de fièvre électorale.

Un grand nombre de personnes sont tuées ou blessées par des civils, les moyens utilisés et les motifs ne sont jamais identifiés. Ici, il y a lieu de se demander ce qui manquerait aux corps de police spécialisés pour mener des enquêtes concluantes à même de permettre d'identifier, de traquer les criminels et de les traduire en justice. La réponse ne peut provenir d'ailleurs que du côté des responsables des secteurs de la sécurité et de la justice.